

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2026

RECONNAÎTRE L'ÉDUCATION AU DEHORS ET EN CONTACT AVEC LA NATURE ET
RÉAFFIRMER LA PLACE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE - (N° 2425)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
Mme Joubert

ARTICLE PREMIER

I. – A la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à la transition écologique et climatique »

les mots :

« aux activités cynégétiques et halieutiques ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 7, substituer aux mots :

« à la transition écologique et climatique »

les mots :

« aux activités cynégétiques et halieutiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En raison du déclin de la pratique de la chasse et de la pêche en France mais aussi de la déconnexion à la nature dont souffrent un grand nombre de jeunes gens, cet enseignement apparaît salutaire.

Cette formation doit mêler la connaissance de la flore et de la faune sauvage ainsi que celle des pratiques éthiques de la chasse.

Enseigner la réalité de la chasse et de la pêche, aujourd'hui, offrirait aux élèves une ouverture sur le monde rural et la nature. Cet enseignement leur permettrait aussi, le cas échéant, de se découvrir une passion.